DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES CCAS DE POLLESTRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Nº 2023 016

Nombre de Conseillers En Exercice 9 Présents 7 Votants 8

Date de Convocation 29 novembre 2023

Séance du 5 décembre 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président,

Etaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – P. BINDEL – D. JUANOLA

Absents excusés ayant donné procuration : E. MARTIN à J-C. MORICONI

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. VERGEOT

Secrétaire de Séance : Armande BERNARD

<u>OBJET</u>: Convention de prestation de services avec le centre de gestion des Pyrénées-Orientales

Afin de pallier les absences du personnel du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Président propose qu'il soit fait appel à un personnel qualifié. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales est en mesure de satisfaire ce besoin.

C'est pourquoi, il propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention de prestation de services avec le centre de gestion.

En cas de besoin, le centre de gestion pourra ainsi mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale le personnel adéquat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE la convention de prestation de services avec le centre de gestion des Pyrénées Orientales.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME

1 1 DEC. 2023

Le Président, Jean-Charle-MORICONI

Mis en ligne le 11/12/2023